

1ère Session, 5c Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour faire disparaître tout doute quant au droit des juges de la cour supérieure de présider à l'enquête dans les causes pendantes sujettes à appel pendantes devant la cour de circuit du Bas-Canada.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, 15 mars 1855.

Seconde lecture, jeudi, 22 mars 1855.

M. DORION (Montréal.)

QUEBEC :

IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.